Média	**L'Essor Isère**
Type de média	**Presse hebdomadaire régionale**
Date de parution	Vendredi 28 février 2014
Titre	Les experts-comptables accompagnent les entreprises
Journaliste	
Tirage	4 663 ex

Les experts-comptables accompagnent les entreprises

Les experts-comptables sont de plus en plus mobilisés par les chefs d'entreprise sur les questions de droit social et de protection sociale. Cette année encore, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale a apporté de nombreuses modifications. Elle intègre notamment des nouveautés concernant la réforme des retraites pour 2013, l'ANI (Accord National Interprofessionnel) du 11/01/2013, et la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14/06/2013. Sans oublier toute une série de projet portant sur la réforme de la formation professionnelle, la DSN (Déclaration Sociale Nominative) et les évolutions sur le traitement de la pénibilité.

Autant de textes qui font que les experts-comptables exercent aujourd'hui un rôle central de conseil et d'accompagnement auprès des chefs d'entreprises puisque 75% des entreprises, tous secteurs d'activités confondus, ont recours à ces professionnels.

C'est pour toutes ces raisons que Les experts-comptables de l'Isère se sont réunis à Grenoble pour échanger sur l'actualité sociale des entreprises en 2014 et sur les évolutions qui vont toucher les entreprises cette année. Organisée par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes et son Club Social en partenariat avec le groupe Agzr La Mondiale, cette session d'information, a réuni, simultanément les experts comptables dans les 8 départements de la région (dont une quarantaine de participants en Isère.)

Il existe 2052 professionnels dans la région Rhône-Alpes répartis dans 2172 sociétés d'expertise pour 1 Md € de chiffres d'affaires cumulés.

Média	Dauphiné Libéré – Edition de Grenoble
Type de média	Presse quotidienne régionale
Date de parution	Samedi 22 février 2014
Titre	Experts-comptables
Journaliste	
Tirage	NC

ISÈRE EXPRESS

EXPERTS-COMPTABLES

Une session d'information sur les entreprises

➔ Les Experts-comptables de l'Isère viennent de tenir une session d'information sur les évolutions qui vont toucher les entreprises en 2014.

Organisée par le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes et son Club social, en partenariat avec le groupe de protection sociale Ag2r La Mondiale, cette session a réuni une quarantaine d'experts-comptables des huit départements de la région.

Pilotée par Pierre Schmidt et Damien Dreux, délégués départementaux de l'Ordre des experts-comptables, ainsi qu'Éric Geszka et Aurélien Collin, la session est revenue sur la loi de financement de la Sécurité sociale, qui a apporté de nombreuses modifications et/ou évolutions.

Le texte intègre des nouveautés concernant la réforme des retraites de 2013, l'Accord national interprofessionnel et la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin dernier.

Sans oublier toute une série de projets portant sur la réforme de la formation professionnelle, la Déclaration sociale nominative (DSN) et les évolutions sur le traitement de la pénibilité.

Rappelons enfin que 2 052 experts-comptables sont répartis sur les huit départements de la région Rhône-Alpes, dans 2 172 sociétés d'expertise comptable et bureaux secondaires, avec 615 experts-comptables stagiaires et 11 000 collaborateurs de cabinets d'expertise comptable.

Média : Le Tout Lyon
Date : Samedi 22 février 2014

LES EXPERTS-COMPTABLES CHASSENT L'EXERCICE ILLÉGAL

© MICHEL GODET

« Le Conseil supérieur ne peut qu'être attentif à l'exercice illégal », insiste Jean-Philippe Bochnakian

Parmi les actuelles préoccupations de la profession d'expert-comptable, celle de l'exercice illégal se situe malheureusement en bonne place.

L'exercice illégal fait l'objet d'une communication à l'endroit des entreprises, note Jean-Philippe Bochnakian, président de la commission « répression de l'exercice illégal » au sein de l'Ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes. Et d'ajouter : « Aujourd'hui, 120 dossiers actifs (procédure en cours) sont ouverts pour exercice illégal.

On comprend bien que c'est l'Ordre professionnel qui gère les dossiers, saisi soit directement par des victimes, soit par des confrères qui reprennent des dossiers d'entreprise, mais également par la justice, suite à des plaintes ou des actions judiciaires.

ILLÉGAUX ET... COMMUNICANTS !

Il s'agit alors de faire effectuer des investigations par des enquêteurs privés ou encore par la direction des services fiscaux, afin de matérialiser ce délit, donc d'éviter toutes contestations. Les contrevenants peuvent être de grosses structures très organisées, voire même spécialisées par profession (en chirurgie, en médical, en libéral...), mais aussi des individuels, par exemple en recherche de travail, voire d'anciens collaborateurs de gros cabinets sur le départ avec quelques dossiers sous le bras...

Dans l'esprit, on peut donc trouver des malhonnêtes, des ignorants ou des inconscients. En dépit de l'exercice illégal, certains communiquent même sur la toile !

La hiérarchie des délits est en phase avec celle des sanctions. Le petit « teneur » de peu de dossiers, parfois par ignorance, s'il stoppe de suite son activité délictueuse aux termes de la loi, est rarement inquiété.

Le petit « teneur », gérant d'une manière bien organisée un portefeuille se voit poursuivi en référé au civil pour une cessation immédiate de son activité, sous astreinte.

VÉRIFICATION DE RIGUEUR

Les structures affichant un nombre conséquent de dossiers traités, sont systématiquement assignées au pénal, sans aucune circonstance atténuante. L'Ordre des experts-comptables rappelle que « les illégaux ne sont pas assurés en cas de problèmes ». Ils ne sont pas astreints à une formation obligatoire annuelle de 40 heures et surtout, ils ne sont soumis à aucune charte de qualité, voire de déontologie. Dans la pratique, chaque client devrait même demander à son « teneur de comptes » son « sauf-conduit d'expert patenté ». Est-il ou non un expert-comptable dûment enregistré sur les listes de l'Ordre ?

Lors de requêtes, aux fins de constat, délivrées par le président du TGI, des mesures d'enquêtes coercitives peuvent être décidées. Visites chez le contrevenant avec un huissier de justice, les forces de l'ordre, un sachant (généralement un expert-comptable désigné par l'Ordre) jusqu'à l'intrusion dans les ordinateurs et même « craquage » de login dans certains cas.

« Le Conseil supérieur ne peut qu'être attentif à l'exercice illégal, insiste Jean-Philippe Bochnakian. Et volontaire pour lutter contre ».

Michel Godet

EXPERTS-COMPTABLES

RÉUSSITE DE STUD'EXPERT

Dans le cadre de la promotion de la profession, le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes a organisé le 6 février à l'IUT d'Annecy, la 4e édition de Stud'expert et Teen'expert, une rencontre désormais incontournable entre lycéens, étudiants, experts-comptables et commissaires aux comptes. L'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes et la Compagnie des commissaires aux comptes de Chambéry ont réussi cette édition avec plus de 200 participants qui ont été conquis par les débats et ateliers.

ALERTES

Obligations comptables allégées pour les petites et les micro-entreprises

Au titre de l'année 2014, les micro et les petites entreprises verront leurs obligations comptables allégées pour davantage de productivité.

Trois séries de mesures sont contenues dans l'ordonnance : les micro-entreprises (comptant en général moins de 10 salariés), qui rassemblent plus d'un million de sociétés commerciales, ne seront plus tenues d'établir une annexe à leurs comptes annuels. Cette mesure devrait représenter un gain de temps estimé au total à 1,1 million d'heures par an ; les petites entreprises, qui comptent en général moins de 50 salariés pourront établir leurs comptes selon un modèle simplifié. Cette mesure aura pour effet de simplifier la charge de confection et de vérification de leurs états comptables.

La troisième mesure prévue par l'ordonnance vise à rassurer les micro-entreprises, à l'occasion du dépôt de leurs comptes au greffe du tribunal de commerce.

Un guide pour faciliter la relation des PME avec leur banquier

La médiation du crédit a réédité son guide pratique, « Chefs d'entreprise, facilitez vos relations avec vos banques ! », destiné à accompagner les chefs d'entreprises dans leur gestion quotidienne et la relation avec leur banque.

Le guide comprend sept parties : présenter son entreprise et son activité ; établir une stratégie d'entreprise : le business-plan ; offrir de la visibilité à ses partenaires ; déterminer le bon financement ; garantir son financement ; appliquer quelques bons conseils pratiques de management d'une TPE-PME ; ne pas rester seul et se faire accompagner.

Média : le Progrès Economie
Date : Mardi 25 février 2014

Crédit impôt recherche mode d'emploi

Financement de la R & D. Bertrand Fontaine, associé du cabinet KPMG, explique le fonctionnement du crédit impôt recherche, un outil de soutien à l'innovation.

Booster la recherche et les entreprises innovantes

Tel est l'objectif du crédit impôt recherche (CIR), une mesure d'allégement de l'impôt sur les bénéfices basée sur les dépenses de recherche et développement (R & D). Avec près de cinq milliards d'euros remboursés en 2012, le CIR est un stimulant de l'innovation. L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) considère d'ailleurs cet instrument fiscal comme l'un des meilleurs au monde en faveur de la R & D. Qui peut en bénéficier ? Toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Financer jusqu'à 30 % des dépenses de R & D

Le CIR permet le remboursement de 30 % des dépenses de R & D jusqu'à 100 millions d'euros, et 5 % au-delà. De quoi financer le salaire d'un chercheur à hauteur de 45 %. Un dispositif alléchant, mais dont le périmètre est strictement défini : les activités éligibles englobent les opérations de recherche fondamentale et appliquée, ainsi que les activités de développement expérimental. Les innovations de procédés et de commercialisation ne sont pas couvertes. Pour les PME, le CIR peut faire l'objet d'une restitution immédiate.

Vérifier l'éligibilité des dépenses : le rescrit

Les travaux sont-ils éligibles ? C'est la question posée par tout aspirant au CIR. Pour sécuriser sa démarche, l'entreprise peut demander l'avis de l'administration sur un projet de R & D grâce à la procédure du rescrit fiscal.
En l'absence de réponse dans un délai trois mois, l'avis des services fiscaux est réputé favorable. Depuis le 1er janvier 2013, la demande de rescrit peut être déposée lorsque le projet a déjà commencé. Et au plus tard six mois avant le dépôt des liasses fiscales comprenant la déclaration du CIR. A noter : pour répondre à ce formalisme pointu, les entreprises ont fréquemment recours aux services de prestataires extérieurs.

Veiller à la traçabilité

Feuilles de temps, suivis de projet, copies de diplômes… faire avancer l'état de l'art nécessite plus que des idées, une méthodologie rigoureuse. L'entreprise veillera à rester dans le cadre défini dans le rescrit, véritable feuille de route de la R & D. Car si le CIR est un dispositif attractif, il est également l'objet de contrôles accrus de l'administration fiscale, voire du ministère de la Recherche dont l'avis peut être sollicité. Pour sécuriser le processus, l'entreprise établira un dossier justificatif comprenant, en autres, les éléments financiers et scientifiques. ■

Daniel Cohen

A SAVOIR

Le crédit impôt innovation pour les PME

Pour compléter le CIR (crédit impôt recherche) et favoriser la compétitivité des PME, un crédit impôt innovation a vu le jour (CII). Le dispositif entré en vigueur le 1er janvier 2014 vise les entreprises de moins de 250 salariés, qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros.
Le CII intègre les dépenses de 2013 et couvre les dépenses d'innovation, notamment les opérations de conception de prototypes de nouveaux produits ou d'installations pilote. Ces dépenses éligibles sont plafonnées à 400 000 euros par an. Le taux du CII étant fixé à 20 %, une entreprise pourra ainsi récupérer jusqu'à 80 000 euros par année.
A retenir : est considéré comme nouveau produit un bien - corporel ou incorporel - qui satisfait aux deux conditions suivantes : il n'est pas encore mis sur le marché ; il se distingue des produits existants ou précédents par des performances supérieures sur le plan technique, de l'éco-conception, de l'ergonomie ou de ses fonctionnalités.

Média : L'Essor
Date : Du 21 au 27 février 2014

RÉUNION DE TRAVAIL SUR LES NOUVEAUTÉS SOCIALES

Les experts-comptables s'interrogent sur les conséquences de la dernière loi sur les retraites.

Le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables organisait simultanément dans les huit départements jeudi 13 février des réunions d'information de ses ressortissants sur les évolutions sociales en 2014, relevant des lois de finances, et de la dernière loi sur les retraites.

Dans la Loire les deux délégations, du nord et du sud, étaient réunies à Montrond-les-Bains en présence des délégués départementaux Olivier Romeuf pour le Roannais et Didier Berger pour Loire sud. Une trentaine d'experts-comptables sont venus à cette rencontre particulièrement technique qu'animait notamment Vincent Crevat, intervenant de l'Ag2r, partenaire de ce forum. Ils venaient affiner leurs informations tout particulièrement sur les dispositions nouvelles de la loi sur les retraites sur laquelle il sont sollicités par les chefs d'entreprises qui les consultent, « et pas seulement les anciens mais les jeunes dès leur début de carrière », soulignent les experts-comptables.

Olivier Romeuf et Didier Berger, délégués départementaux animaient la session d'information

Au fil des lois successives sur les retraites on assiste à une réévaluation progressive de la durée de cotisation, allongée à 160 trimestres par la loi Veil de 1993, à 166 par la loi Woerth de 2010 et à 172 trimestres par la dernière loi de 2013, soit, comme le fait remarquer Vincent Crevat, un trimestre de plus chaque année depuis 20 ans.

Outre les modalités générales, Vincent Crevat revenait sur les dispositions particulières issues de la loi de 2013, sur lesquelles les experts-comptables sont interrogés, tout particulièrement les modalités d'acquisition de trimestres. Les nouveautés de la loi de 2013 : possibilité d'acquérir un trimestre avec 150 heures Smic de cotisations au lieu de 200 auparavant, validation des trimestres d'apprentissage. Une nouvelle modalité de rachat de trimestres pour études supérieures est introduite à condition de l'effectuer dans les dix ans après la fin de ses études, « possibilité qui peut être intéressante », remarque Vincent Crevat, sous réserve du coût de rachat que les décrets non encore parus devraient établir. Il était question encore du cumul emploi-retraite et de la retraite progressive rendue plus attractive, enfin du compte pénibilité qui sera mis en place début 2015.

■ D.B.

Voix de l'Ain

Média	**La Voix de l'Ain**
Type de média	**Presse hebdomadaire régionale**
Date de parution	Vendredi 21 février 2014
Titre	Des nouvelles règles pour les experts-comptables
Journaliste	Marie-Anaïs Lien
Tirage	22 752 ex

PROTECTION SOCIALE

Des nouvelles règles pour les experts comptables

La loi de financement de la sécurité sociale de 2013 implique des changements pour l'année 2014. C'est un nouveau terrain de jeu pour le groupe AG2R la mondiale, spécialisé dans la protection sociale. Il informe les experts comptables sur les conséquences de cette loi.

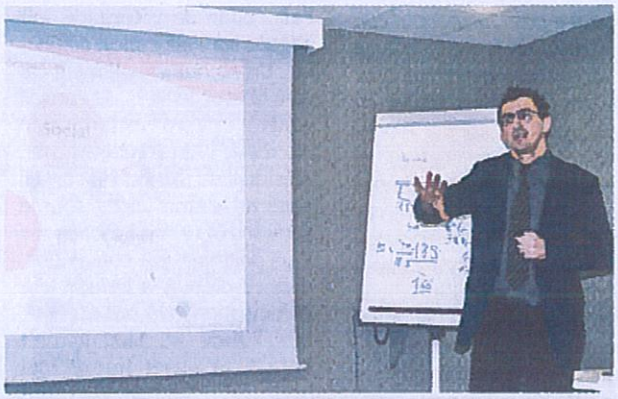

Christophe Bentoumi : « *La loi 2014 comporte des points au premier abord avantageux* »

« *La loi précédente avait une mesure choc. Celle-ci est plus dense* », lance l'inspecteur Christophe Bentoumi. La LFSS accumule en effet plusieurs textes : l'accord national interprofessionnel, le décret du 9 janvier sur le régime des indemnités journalières et la loi de retraite. Paru au Journal officiel le 23 décembre 2013, le texte induit une formation des experts-comptables à ces points de vigilance.

Si on travaille plus que les trimestres requis, on majore la retraite. Et vice versa. Mais pour atteindre le taux plein, c'est-à-dire le nombre de trimestres nécessaire, les personnes nées à partir de 1973 ont besoin d'un an et demi en plus. Et comme l'espérance de vie augmente d'un an chaque année, il faut travailler un trimestre en plus chaque année. Les entrepreneurs ont plus de responsabilité ! Ils doivent fournir un compte personnel de prévention aux salariés exposés à des facteurs de pénibilité. Les points alors cumulés peuvent être convertis en temps de formation, en passage à temps partiel avec maintien du salaire ou en trimestres de retraite. Les employeurs doivent également établir une fiche d'exposition pour leurs salariés, en plus du document unique et collectif obligatoire depuis 2001. C'est la déclaration unique des risques professionnels.

La LFSS augmente les taux de cotisation vieillesse pour le régime général. Ils passent de 9,75 % à 10,46 % pour les professions libérales, et de 2,20 % à 2,60 % pour les barreaux français. 69 % des cotisations sociales sont maintenant productives de droits chez les salariés. Contre 78 % des cotisations pour les travailleurs non-salariés.

Un nouveau système de déclaration

Dorénavant, c'est un logiciel qui compose, directement à partir de la paie, les Déclarations sociales nominatives. Cela allège les formalités administratives et remplace les déclarations sociales actuelles. Les pouvoirs publics et les organismes de protection sociale collaborent de ce fait un peu plus pour une optimisation collective. « *Ce type de changement implique un développement du marché des éditeurs* » tels que Thales ou Cegid qui créent des logiciels de gestion.

Les chefs d'entreprise sont plus surveillés. Une mise en conformité des régimes de santé, de prévoyance et de retraite assure des garanties pour l'ensemble des salariés. Dans ce cadre, l'inspection du travail se voit attribuer des moyens de contrôle, des pouvoirs d'intervention et des sanctions renforcés.

MARIE-ANAÏS LIEN

PLUS2SENS

Média : L'Essor – Rhône
Date : Vendredi 21 février 2014

PROFESSIONS DU CHIFFRE

QUATORZE ÉTABLISSEMENTS POUR UN TOURNOI DE GESTION

Quatorze établissement participent à un tournoi de gestion organisé par le Conseil régional de l'Ordre des expertscomptables Rhône-Alpes, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, en partenariat avec l'académie de Lyon et le Centre régional de formation de la profession comptable (CREF).

« Comment mieux faire comprendre les mécanismes de la gestion des entreprises ? Comment cerner les exigences d'une communication financière ? Ou encore les règles élémentaires d'une gestion prudente d'un portefeuille boursier ? » Autant d'interrogations pour les professionnels du chiffre.

Au cours de ce tournoi, qui se déroulera du 5 au 17 avril, une vingtaine d'équipes de quatre à six étudiants s'affronteront. La compétition repose sur l'usage d'un logiciel de jeu d'entreprise grâce auquel les compétiteurs gèrent des entreprises virtuelles en situation de concurrence sur un marché construit et simulé pour la circonstance. Au programme pour ces étudiants en prise directe avec la vie professionnelle : trouver leurs marques et se construire des repères afin de mieux comprendre les rouages de la gestion des entreprises.

Cette manifestation originale sera par ailleurs une excellente opportunité pour promouvoir le diplôme de comptabilité gestion (DCG), ainsi que les métiers des professions du chiffre, tout en améliorant le niveau de notoriété des établissements préparant à ces filières dans le ressort académique.

Si le lancement du tournoi s'est déroulé au lycée La Martinière-Duchère (Lyon), la finale se déroulera, quant à elle, au sein des locaux de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, le 17 avril prochain. Les établissements sélectionnés sont : Crespa Sciences U, CFA IFIR, IAE Lyon 3, IUT Lyon 1, lycé e ICOF, lycé e ORT, CEUBA, Pigier, Institution des Chartreux, lycé e Honoré d'Urfé , IRUP, lycé e La Martinière-Duchè re, CIEFA IGS, lycé e aint-homasd'Aun.

M.G.

La Vie nouvelle
LES AFFICHES DE CHAMBÉRY ET DE SAVOIE

Média	**La Vie Nouvelle**
Type de média	**Presse hebdomadaire régionale**
Date de parution	Vendredi 21 février 2014
Titre	**Le volet social au cœur des préoccupations**
Journaliste	
Tirage	2 382 ex

Experts-comptables

Le volet social au cœur des préoccupations

Accompagner et conseiller le chef d'entreprise dans le domaine social. Afin de répondre au mieux à cette préoccupation légitime des dirigeants, le conseil régional de l'ordre des experts-comptables et son club social en partenariat avec le groupe AG2R La Mondiale ont organisé une réunion d'information interprofessionnelle à ce propos le 13 février dernier. Devant une assemblée d'une trentaine de personnes, Régis MERLIN délégué départemental de l'ordre et Robert ARLIN, membre de AG2R, ont donc présenté les changements de l'actualité sociale qui attendent les entreprises cette année.

La loi de financement de la sécurité sociale, version 2014, apporte en effet son lot de modifications et d'évolution : réforme des retraites, accord national interprofessionnel (ANI), sécurisation de l'emploi, réforme de la formation professionnelle, déclaration sociale nominative et enfin évolutions sur le traitement de la pénibilité… « *Autant de sujets précis qui préoccupent de fait nos clients,* souligne Régis MERLIN avant d'ajouter, *afin de répondre à leur demande, nous devons, nous experts-comptables, nous former de manière continue. Et ce type de rencontre a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de notre profession à cet effet* ». La bonne parole est visiblement passée.

Régis Merlin

Devant le succès de cette première réunion, le conseil régional de l'ordre des experts-comptables va organiser un second événement de ce type avant la fin de l'année. Le thème et la date restent encore à déterminer.

PLUS2SENS

Média : Le journal du bâtiment et des TP
Date : Jeudi 20 au mercredi 26 février 2014

Economie

« VOUS N'ÊTES PAS SEUL POUR L'EXPLORATION FISCALE »

Les experts comptables intervenants de la réunion de Chambéry

C'est l'un des messages délivré par le conseil régional de l'ordre des experts comptables et leur association départementale lors d'une réunion publique d'information consacrée en priorité à l'actualité sociale des entreprises.

Sur un format court (90 minutes), adapté à l'emploi du temps et aux besoins des chefs d'entreprises ou de leurs représentants, des professionnels de la question fiscale ont tâché d'éclairer la trentaine de personnes rassemblée à l'amphi de l'université de Savoie à Chambéry. Sylvie Desobelle Moreau, Vincent Bouvier, Nicolas Bove, Régis Merlin et Christian Plantier, se sont relayés pour dresser un panorama dynamique et complet des problématiques comptables et fiscales attendues durant l'année, selon une formule déjà testée et appréciée en 2013.

En premier lieu, était abordé la TVA avec un rappel des changements intervenus sur la taxe elle-même que sur les catégories, avec des précisions concernant le nouveau mécanisme de son « autoliquidation ». Au sujet de l'impôt sur le revenu, les points principaux concernent les différentes mesures de limites de déduction (plafonnement du quotient familial, limite de crédit d'impôt, complémentaires santé). Une présentation détaillée a été effectuée à propos du nouveau dispositif de crédit pour développement durable. Question plus-values, le dispositif a une nouvelle fois été modifié, que ce soit pour les mobilières (cessions de titres) ou immobilières (vente d'immeubles), remettant en cause l'ensemble des schémas antérieurs.

Quant au CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), abondamment commenté, il trouve son application pratique en ce début d'année 2014. Il a été également présenté les aménagements du crédit d'impôt recherche, le nouveau crédit d'impôt innovation, ainsi que les restrictions liées au crédit d'impôt apprentissage. En conclusion ont été évoquées les dispositions liées à la détention de comptes à l'étranger et les nouvelles dispositions en matière de renforcement des contrôles.

Une réunion fructueuse, pilotée par Régis Merlin, délégué départemental de l'ordre régional des experts-comptables et Vincent Bouvier, président de l'association départementale

A noter qu'organisée par le conseil régional et son club social en partenariat avec le groupe de protection sociale Ag2r La Mondiale, cette session d'information, a réuni, avec succès, et pour la première fois simultanément les experts comptables dans les 8 départements de la région. Elle a démontré qu'ils sont de plus en plus mobilisés par les chefs d'entreprise sur les questions de droit social et de protection sociale. Avec, cette année encore, la loi de financement de la sécurité sociale, la réforme des retraites pour 2013, celle sur la sécurisation de l'emploi, sans oublier une série de projet portant sur la réforme de la formation professionnelle. Autant de textes, autant de points de vigilance à connaître pour accompagner l'entreprise dans ses démarches et dans ses choix d'avenir. Acteurs de proximité, ils exercent aujourd'hui un rôle central de conseil et d'accompagnement auprès des chefs d'entreprises, dont 75 %, tous secteurs d'activités confondus, ont recours à leur servie.

La Tribune
ARDÈCHE

Média	**Le Tribune Ardèche**
Type de média	**Presse hebdomadaire régionale**
Date de parution	Jeudi 20 février 2014
Titre	Réunion d'experts-comptables
Journaliste	
Tirage	22 000 ex

Réunion d'experts-comptables

Dernièrement les experts-comptables de l'Ardèche se sont réunis pour échanger l'actualité sociale 2014. Cette réunion, animée par Brigitte Collot, avait pour but d'analyser les différents points des réformes, le contexte de la loi des finances du décret du 9 janvier comportant autant de textes et autant de mesures à mettre en œuvre auprès des clients des experts-comptables.

Plusieurs plans ont été analysés : la réforme des retraites selon les dates de naissance et la possibilité de racheter des trimestres, les évolutions de la réforme 2015, la mise en conformité des régimes de protection social complémentaire....

Le conseil régional de l'ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, en collaboration avec le club social et en partenariat avec AG2R La Mondiale se sont réunis simultanément dans les huit départements de la région Rhône-Alpes.

PLUS2SENS

le dauphiné LIBÉRÉ

Média	**Dauphiné Libéré – Edition Chambéry**
Type de média	**Presse quotidienne régionale**
Date de parution	Mercredi 19 février 2014
Titre	Les experts-comptables autour de l'actualité sociale des entreprises
Journaliste	
Tirage	303 551 ex

RENCONTRE

Les experts-comptables autour de l'actualité sociale des entreprises

CHAMBÉRY Les experts-comptables de la Savoie se sont réunis pour échanger sur l'actualité sociale des entreprises en 2014. Organisée par le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes et son club social en partenariat avec le groupe de protection sociale AG2R La Mondiale, cette session d'information a réuni les experts-comptables dans les 8 départements de la région.Près d'une trentaine d'experts-comptables ont répondu présent dans le département de la Savoie. La session d'information, pilotée par Régis Merlin, délégué départemental de l'Ordre des experts-comptables et Robert Arlin, membre de l'AG2R, leur a permis de s'informer des différents changements sur l'actualité sociale qui attendent les entreprises en 2014.Les experts-comptables sont de plus en plus mobilisés par les chefs d'entreprise sur les questions de droit social et de protection sociale. Cette année encore, la loi de financement de la sécurité sociale a apporté de nombreuses modifications et/ou évolutions. Elle intègre des nouveautés concernant la réforme des retraites pour 2013. Sans oublier toute une série de projets portant sur la réforme de la formation professionnelle, la DSN (déclaration sociale nominative) et les évolutions sur le traitement de la pénibilité.Autant de textes, autant de points de vigilance à connaître pour accompagner l'entreprise dans ses démarches et dans ses choix d'avenir. Acteurs de proximité, les experts-comptables exercent aujourd'hui un rôle central de conseil et d'accompagnement auprès des chefs d'entreprises puisque 75% des entreprises, tous secteurs d'activités confondus, ont recours à ces professionnels.

PLUS2SENS

À SAVOIR

Un impact fort sur la formation professionnelle

Un projet de loi concernant la réforme de la formation professionnelle, a été déposé le 22 janvier dernier. Soumis au débat parlementaire depuis début février, il devrait être voté à la fin du mois.

Les principaux points :

- La création d'un compte personnel de formation (CPF) qui sera doté de plus d'un milliard d'euros et suivra chaque individu tout au long de sa vie professionnelle. Il remplace le droit individuel à la formation (DIF) et son plafond passera de 120 à 150 heures. Les nouveaux droits acquis au titre de ce compte seraient comptabilisés en heures et mobilisés volontairement par la personne, qu'elle soit salariée ou demandeuse d'emploi, afin de suivre une formation. Le refus par le salarié de mobiliser son compte personnel de formation ne serait jamais fautif.
- Les règles de financement de la formation professionnelle sont revisitées : contribution unique de 1 % pour les entreprises de 10 salariés et plus.
- Le renforcement de l'inspection du travail : pouvoirs de sanction et de prévention accrus.

Jean-Marc Morel, associé du cabinet de conseil en ressources humaines et d'expertise comptable RSM à Lyon vient d'animer trois matinales sur les réformes sociales qui ont réuni une centaine d'entreprises.

Réformes sociales : ce qui nous attend en 2014

Décryptage. Jean-Marc Morel, associé du cabinet de conseil en ressources humaines et d'expertise comptable RSM à Lyon nous aide à y voir plus clair sur les réformes sociales en cours, leurs répercussions sur les entreprises et leurs salariés.

Retraite, compte personnel de pénibilité et déclaration unique des risques professionnels, prévoyance et frais de santé, formation professionnelle etc. L'administration et le gouvernement sont prolifiques sur les réformes sociales. Certains chantiers doivent être suivis de près.

Réformes des retraites et cumul emploi/retraites

Désormais, les années d'études donneront lieu à un rachat de trimestres, même en cas d'affiliation à un régime vieillesse. Ceux qui ont effectué un apprentissage entre le 1er juillet 1972 et le 31 décembre 2013 peuvent également profiter du rachat de trimestres. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2014, les apprentis cotisent à l'assurance vieillesse par l'intermédiaire de l'État. Cela ne s'assimile donc pas à une charge patronale. Quant au principe du cumul emploi retraite, il devrait être unifié. À compter du 1er janvier 2015, il faudra notamment mettre fin à l'ensemble de ses activités pour bénéficier de la pension.

Compte personnel de pénibilité et déclaration unique des risques professionnels

Les députés ont adopté, le 10 octobre dernier, la création d'un compte personnel de prévention et de pénibilité. À partir de 2015, il permettra à tout salarié exposé à des conditions de travail pénibles d'accumuler des points à convertir en formation, en temps partiel payé en temps plein ou en départ anticipé à la retraite. La gestion du compte sera assurée par les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat). Une déclaration inexacte ou non réalisée pourra, outre l'amende encourue (50 % du plafond mensuel de la sécurité sociale (soit 1 543 € pour 2013), entraîner une indemnisation pour perte de chance lors du départ à la retraite de certains salariés, voire une non prise en charge en cas d'accident du travail. Pour « alimenter » ce compte qui suit le salarié tout au long de sa carrière, on s'appuiera sur la fiche pénibilité, déjà obligatoire depuis deux ans dans les entreprises. Cette fiche de prévention des expositions concerne tous les employeurs, quel que soit leur effectif.

Mise en conformité de la prévoyance et des frais de santé

Les entreprises déjà couvertes par un contrat de mutuelle et/ou de prévoyance devront, dès le 1er juillet 2014, proposer une couverture à l'ensemble de leurs salariés en veillant à une uniformité des taux ou du montant de la prise en charge par l'employeur. Les entreprises non couvertes à ce jour devront se mettre en conformité au 1er janvier 2016. Il est prévu un socle minimal de garanties pour l'ensemble du personnel, une participation patronale d'au moins 50 % et la liberté de choix de l'organisme d'assurance. ■

Julia Beaumet

Média : Le Tout Lyon
Date : Du 15 au 21 février 2014

UN TOURNOI DE GESTION EN AVRIL

Le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, en partenariat avec l'académie de Lyon, et le Centre régional de formation de la profession comptable (CREF) viennent de lancer un tournoi de gestion destiné à quatorze établissements.

© MICHEL GODET

« Comment mieux faire comprendre les mécanismes de la gestion des entreprises ? Comment cerner les exigences d'une communication financière ? Ou encore les règles élémentaires d'une gestion prudente d'un portefeuille boursier ? » Autant d'interrogations pour les professionnels du chiffre.

Au cours de ce tournoi, qui se déroulera du 5 au 17 avril, une vingtaine d'équipes de quatre à six étudiants s'affronteront. La compétition repose sur l'usage d'un logiciel de jeu d'entreprise grâce auquel les compétiteurs gèrent des entreprises virtuelles en situation de concurrence sur un marché construit et simulé pour la circonstance. Au programme pour ces étudiants en prise directe avec la vie professionnelle : trouver leurs marques et se construire des repères afin de mieux comprendre les rouages de la gestion des entreprises.

Cette manifestation originale sera par ailleurs une excellente opportunité pour promouvoir le diplôme de comptabilité gestion (DCG), ainsi que les métiers des professions du chiffre, tout en améliorant le niveau de notoriété des établissements dans le ressort académique préparant à ces filières.

Si le lancement du tournoi s'est déroulé au lycée La Martinière-Duchère (Lyon), la finale se déroulera, quant à elle, au sein des locaux de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes le 17 avril prochain.

■M. G.

Les établissements sélectionnés
CRESPA Sciences U, CFA IFIR, IAE Lyon 3, IUT Lyon 1, lycée ICOF, lycée ORT, CEUBA, Pigier, Institution des Chartreux, lycée Honoré d'Urfé, IRUP, lycée La Martinière-Duchère, CIEFA IGS, lycée Saint-Thomas d'Aquin

Petit-déjeuner d'Orial

Orial (expertise comptable, audit, conseil et social) propose un petit-déjeuner sur le thème « Innovons ! Quels fonds sont accessibles pour financer l'innovation ? Quelles sont les aides disponibles ? » La réunion, animée par Claude Sabatin, délégué Innovation Grand Rhône – BPI France (Orial), aura lieu le 25 février à 8 h 30 au 15, quai du Commerce (Lyon 9e).

Contact : 04 26 10 07 32.

Média : Les Affiches de Grenoble et Dauphiné
Date : Vendredi 14 février 2014

Par **Hervé Roche** et **Xavier Séjourné**, experts-comptables et commissaires aux comptes

L'EXPERTISE DU CHIFFRE

Le financement des élections

En 2014, plusieurs élections auront lieu : élections municipales en mars et élections européennes en juin. Il est intéressant de mieux connaître les particularités du financement de celles-ci, et plus généralement de la vie politique.

Le législateur a souhaité rendre la vie politique plus transparente et renforcer l'égalité entre les candidats. De nombreux textes se sont succédé et ont été progressivement complétés par les interprétations jurisprudentielles des juges de l'élection et des comptes de campagne et des financements politiques. L'État soutient financièrement la vie politique en contrepartie de sa transparence. Les lois sont élaborées autour de cinq grands principes : intervention financière de l'État, limitation des dépenses, plafonnement des dons, contrôle des comptes de campagne et des partis politiques et sanctions.

Les comptes de campagne

Les candidats sont tenus de déposer un compte de campagne dans les circonscriptions électorales de plus de 9 000 habitants et doivent respecter un plafond de dépenses. Celui-ci est fixé en fonction du nombre d'habitants de la commune et ce, que la liste soit ou non présente au deuxième tour. Les candidats retrouvent ces chiffres auprès de la préfecture (services des élections).

Sous certaines conditions, ils sont susceptibles de voir les dépenses électorales remboursées par l'État à hauteur de 47,5 % du plafond des dépenses, s'ils ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Pour être remboursées, les dépenses ne sont prises en compte que si elles sont financées par leurs apports personnels. Les apports intègrent bien entendu ceux de la tête de liste mais aussi l'ensemble des colistiers.

En revanche, en cas de rejet de leur compte de campagne, soit par l'institution chargée de les contrôler, et après confirmation par le juge de l'élection, soit par ce dernier si le compte n'avait pas fait l'objet d'un rejet par la CNCCFP (Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques) lors de ses contrôles, les candidats encourent le double risque de ne pouvoir prétendre à aucun remboursement et, éventuellement, d'être déclarés « inéligibles ».

En dehors des apports personnels des candidats, les autres sources de recettes sont principalement les dons des personnes physiques. Ces derniers sont plafonnés à 4 600 euros par donateur et des limitations plus strictes touchent les versements en espèces. Les dons donnent lieu à la délivrance d'un reçu-don par le mandataire financier personne physique, quels que soient leur montant et les moyens de règlement utilisés. Ils ouvrent droit à un avantage fiscal, une réduction d'impôt de 66 %.

Les dons ou contributions provenant des personnes morales, notamment les collectivités territoriales, les entreprises ou les associations, sont interdits à l'exception des formations politiques. Cette règle de stricte application vaut pour toutes les élections, quelle que soit la taille de la commune. Elle n'est pas liée à la production d'un compte de campagne.

Les autres recettes sont les versements des partis politiques ainsi que les avantages en nature.

Les dépenses qui sont inscrites dans le compte de campagne doivent avoir été engagées en vue de l'élection : il doit s'agir de dépenses dont la finalité est spécifiquement l'obtention du suffrage des électeurs. Cette condition est source de nombreux contentieux et de réformes des comptes de campagne.

La dépense doit aussi être engagée dans la circonscription pour les frais de transport, de restauration et de tenue de réunion. La période de la dépense est encadrée entre les douze mois qui précédent le premier tour et la veille de l'élection, ce qui exclut *de facto* les charges du jour du scrutin et des jours qui suivent.

Le rôle de l'expert-comptable

Dans le cadre de sa mission de présentation des comptes de campagne, l'expert-comptable devra appliquer la norme professionnelle de maîtrise de la qualité des missions. Il respectera les normes comportementales : indépendance, compétence, secret professionnel et devoir de discrétion

adeca Association Des Experts-Comptables des Alpes
CRCC DE GRENOBLE
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Rhône-Alpes

Indépendance : il exerce son activité avec indépendance d'esprit et doit en conséquence s'attacher à ne jamais se trouver en situation de conflits d'intérêts et évite toute situation qui pourrait faire présumer d'un manque d'indépendance. Le Code électoral impose des contraintes qui viennent se superposer aux normes professionnelles et rendent « étanche » la frontière entre le rôle du mandataire et celui du membre de l'Ordre du candidat. L'expert-comptable ne peut pas être le mandataire financier, personne physique, d'un candidat pour lequel il assure la mission de présentation du compte de campagne et il y a une incompatibilité avec la situation de colistier.

Compétence : l'expert-comptable est compétent pour présenter un compte de campagne électoral s'il connaît les règles relatives à cette mission particulière, s'il a également une connaissance de l'environnement des partis politiques et des élections elles-mêmes, notamment les obligations réglementaires qui lui sont propres, et les obligations d'information requises.

Le secret professionnel et le devoir de discrétion : dans le cadre de sa mission de présentation de comptes de campagne, l'expert-comptable devra veiller au respect du secret professionnel et du devoir de discrétion. Le domaine du secret professionnel couvre les confidences nécessaires, les secrets par nature, dont le professionnel se trouve être le dépositaire à l'occasion de la mission. L'expert-comptable est ainsi tenu au secret professionnel à l'égard des tiers et notamment des colistiers.

Quelle(s) mission(s) ?
La mission de présentation du compte de campagne, confiée à l'expert-comptable, consiste essentiellement en une « mise en forme et en état d'examen pour le rapporteur » des données collectées par le candidat, conformément à la volonté du législateur. Par conséquent, il ne peut exprimer aucune « assurance » à l'issue de sa mission. Il réalise une mission « étendue » dès lors que ni le candidat, ni le mandataire ne sont des professionnels de la comptabilité. L'expert-comptable devra connaître la législation relative aux comptes de campagne et, plus particulièrement, les règles d'introduction, ou non, des dépenses au compte de campagne ainsi que celles relatives au financement d'une campagne dégagées par la jurisprudence.

Les conseils budgétaires
À la demande du candidat, l'expert-comptable peut être amené à apporter son concours pour la réalisation et/ou le suivi du budget de la campagne. Pour l'élaboration du budget, l'expert-comptable réunit les informations nécessaires, et notamment le nombre d'habitants (communiqué par la préfecture), permettant de calculer le budget maximum de dépenses, le compte de campagne de l'élection précédente, s'il s'agit d'un candidat à une réélection, ou de son successeur, les informations reçues du candidat.

Les conseils financiers
De la même façon, l'expert-comptable pourra conseiller le candidat, à sa demande, pour tous les éléments décisionnels relatifs au financement de la campagne : choix de l'établissement bancaire, des types d'emprunts, acceptations des dons, prises en charge des dépenses par les partis politiques ou comités de soutien érigés en partis politiques, conseils quant à l'optimisation du remboursement forfaitaire, etc.

Les conseils juridiques
Pour tout conseil juridique sortant de la sphère du droit comptable, le candidat devra prendre les conseils d'un avocat spécialisé. L'intervention de celui-ci devrait intervenir dès le début de la campagne en collaboration étroite avec l'expert-comptable, de manière à ce que les risques financiers pouvant résulter de la gestion de la campagne soient appréciés en commun. Les conseils juridiques ont en effet des conséquences comptables sur lesquelles le candidat, l'avocat et l'expert-comptable doivent pouvoir se concerter.

L'aide à la réponse au questionnement de la CNCCFP : les rapporteurs exécutent un travail de contrôle de plus en plus pointilleux et le temps consacré à l'aide à la réponse peut devenir très important.

Quelles alternatives pour les petites communes ? Le financement des campagnes électorales des collectivités de plus de 9 000 habitants relève des comptes de campagne, donc du financement public et de la possibilité de délivrer des reçus-dons. Pour les plus petites collectivités, la seule possibilité d'émettre ces reçus, permettant aux donateurs et bien entendu aux candidats eux-mêmes de bénéficier des crédits d'impôts, réside dans la création de structures ou de comités de soutien qui doivent avoir le statut de « parti politique ». Ils doivent alors obligatoirement respecter les règles relatives au financement de la vie politique.

Les partis politiques

Dans ce cadre, deux conditions sont notamment impératives : désigner un mandataire financier et désigner les deux commissaires aux comptes qui auront accepté de certifier leurs comptes d'ensemble de la formation politique.

Le rôle des commissaires aux comptes est de s'assurer de l'absence de fraude sur le financement des partis politiques. Même s'ils vérifient les dépenses, l'essentiel de leur rôle est de contrôler les recettes. Leur rapport est ensuite déposé auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. ■

LE PROGRÈS.fr

Média	**www.leprogres.fr**
Type de média	**Site internet du quotidien régional Le Progrès**
Date de parution	Vendredi 14 janvier 2014
Titre	Conférence décentralisée pour les experts-comptables
Journaliste	Fabrice Gagnant
Audience	6 529 899 visiteurs/mois

Conférence décentralisée pour les experts-comptables

Une quinzaine d'experts ont assisté à la conférence. Photo Patrice Gagnant

Les experts-comptables de tout Rhône-Alpes se sont retrouvés hier jeudi à Bourg-en-Bresse pour une conférence décentralisée dans chacun des départements de la région.

Le rendez-vous était proposé par le président régional de l'ordre, Jacques Moreau, et il était organisé dans l'Ain par le délégué départemental Pascal Tonnard. Dans toute la région, à la même heure, les experts-comptables ont donc planché sur la réforme des retraites et la protection sociale.

PLUS2SENS

LE PROGRÈS

Média	**Le Progrès de l'Ain – Edition Bourg-en-Bresse**
Type de média	**Presse quotidienne régionale**
Date de parution	Vendredi 14 février 2014
Titre	Conférence décentralisée pour les experts-comptables
Journaliste	Fabrice Gagnant
Tirage	45 000 ex.

Conférence décentralisée pour les experts-comptables

■ **Une quinzaine d'experts ont assisté à la conférence.** Photo Patrice Gagnant

Les experts-comptables de tout Rhône-Alpes se sont retrouvés hier jeudi à Bourg-en-Bresse pour une conférence décentralisée dans chacun des départements de la région.
Le rendez-vous était proposé par le président régional de l'ordre, Jacques Moreau, et il était organisé dans l'Ain par le délégué départemental Pascal Tonnard. Dans toute la région, à la même heure, les experts-comptables ont donc planché sur la réforme des retraites et la protection sociale. ■

PLUS2SENS

Média	**L'Essor Affiches du Rhône**
Type de média	**Presse hebdomadaire régionale**
Date de parution	Vendredi 14 février 2014
Titre	Les experts-comptables prônent l'optimisme
Journaliste	Michel Godet

LES EXPERTS-COMPTABLES PRÔNENT L'OPTIMISME

Jacques Maureau et Philippe Bloch

Pour présenter leurs vœux, les élus du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables, présidé par Jacques Maureau, ont choisi la formule « speed conférence ». L'invité, Philippe Bloch, fondateur de la PME Colombus Café et auteur de l'ouvrage *Ne me dites plus jamais bon courage* - Lexique anti-déprime à usage immédiat des Français, a décrypté la situation actuelle, mâtinée de crise économique. L'optimisme est « de rigueur en ce début d'année », comme l'a précisé Jacques Maureau dans ses propos liminaires, fustigeant ceux qui exacerbent le pessimisme. Philippe Bloch notait de son côté que si « les Français se lèvent et se disent chaque jour pourvu qu'il ne m'arrive rien, les Américains, eux, se disent, pourvu qu'il m'arrive quelque chose ! « Go and have fun » est leur devise, basée sur l'action plutôt que la réaction ». Préconisant la ténacité, Philippe Bloch a insisté sur l'utilisation des nouvelles technologies : « Il ne faut surtout pas les laisser passer, mais les intégrer ». Il en va de l'avenir de beaucoup de professions et de celui de l'expertise comptable en particulier. Chacun aura compris, avec ces propos dynamisants, que l'optimiste doit toujours être de mise, un véritable état d'esprit : « La passion n'a jamais fatigué personne ». Placés, une fois de plus, sous le signe d'une inter-professionnalité élargie (avocats, notaires, CCI de Lyon, greffe du TC de Lyon, syndicats professionnels...), ces vœux ont démontré l'engagement des experts-comptables auprès de leurs clients.

En marge de cette réunion, Jacques Maureau a rappelé que l'année 2014 sera celle de l'expertise comptable à Lyon. En effet, le 69e congrès national de la profession se déroulera entre Rhône et Saône les 8, 9 et 10 octobre à la Cité internationale. Avec pour thème : « Rendez-vous en terre d'expertise ».

M. G.

PLUS2SENS

[ils rachètent]

RHONE/ISERE > COMPTABILITE

AHA Expertises & Conseils s'installe en Isère

© @Multi-Photo

La société de conseil AHA Expertises & Conseils (fond. : Cédric Allouard ; Lyon ; 52 pers.) prend le contrôle du cabinet de comptabilité Feyel (fond. : Jean-Pierre Feyel ; Sassenage ; 10 pers.). Cette nouvelle acquisition, qui fait suite à un premier rachat à Tarare et l'implantation de deux agences à Roanne et Charlieu (Loire), permet au groupe AHA Expertises & Conseils de développer ses activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en Isère. Ce rapprochement a été facilité par l'appartenance des deux sociétés au premier groupement français d'experts comptables et de commissaires aux comptes indépendants, France Défi (fond. : René Ricol ; Paris ; 450 membres).

FOCUS. C'est désormais Jean-Pierre Feyel qui prendra la direction de AHA Expertises & Conseils en Isère. Le regroupement permettra à la société iséroise de développer de nouveaux services, comme le commissariat aux comptes, la consolidation, les systèmes d'information et les outils de pilotage. Pour poursuivre son expansion, le groupe AHA Expertises & Conseils cherche à créer de nouveaux rapprochements avec des cabinets présents dans la vallée du Rhône.

interMédia L'espace des professionnels de la communication en Rhône-Alpes

Se connecter | S'enregistrer

A la une | Sociétés | Réseau | Emploi | Formation | Archives | Boutique | S'abonner | Abonnés

Le Guide InterMédia | Actualité des sociétés

Rechercher parmi les 2 287 sociétés de la communication de Rhône-Alpes

Qui (Une société, une personne) Quoi (Choisir un secteur : Tous) RECHERCHER

Recherche avancée

ACTUALITÉ DES SOCIÉTÉS DU GUIDE

RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATION INTERNE

11 février 2014

Toutes

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Rhône-Alpes

AG2R LA MONDIALE

AG2R la mondiale et l'Ordre des Experts-comptables Rhône-Alpes aux Foréziales

Jeudi 13 février, le centre de séminaires les Foréziales de Montrond-les-Bains reçoit 50 collaborateurs experts-comptables pour une formation sur la loi des finances 2014.
Cette convention co-animée par l'assureur AG2R la mondiale et l'Ordre des Experts-comptables Rhône-Alpes se tient en simultané dans la Drôme, l'Ardèche, les Alpes, l'Ain, le Rhône et la Loire.
Didier Berger, responsable de l'ordre des experts comptables Loire Sud, Vincent Crevat, conseiller AG2R certifié et Olivier Romeuf, responsable de l'ordre des experts comptables Loire Nord animeront cette session.

| **FORÉZIALES (LES)** | Lieux de congrès et salons - Espaces pour séminaires et réunions - Stimulation et motivation du personnel

J'aime 0 | Tweeter 0 | VOIR LA FICHE SOCIÉTÉ

+ dans le même secteur

Vilvert Matériaux choisit les Foréziales pour son événement B to B de fin d'année
FORÉZIALES (LES) le 19 décembre 2013

3ème Salon Hellgrun du bien-être au centre des séminaires les Foréziales
FORÉZIALES (LES) le 5 novembre 2013

Le salon du mariage de Cités Commerce investit les espaces des Foréziales
FORÉZIALES (LES) le 15 octobre 2013

Le Management et la Banque 2.0 au Crédit Agricole
FORÉZIALES (LES) le 30 septembre 2013

Les Foréziales reçoivent Euromaster Europe
FORÉZIALES (LES) le 17 septembre 2013

Humour et concerts à l'Auditorium des Foréziales
FORÉZIALES (LES) le 29 août 2013

Nigay : formation management aux Foréziales pour l'expert européen des caramels

Vaccaro, rectrice de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, et Claude Letey, membre du club des entreprises de l'Université de Savoie et ancien président de Polytech.

Loi de finances des experts-comptables

5. Jeudi 30 janvier, les experts-comptables de Savoie ont présenté la loi de finances 2014 dans les locaux de l'Université de Savoie. Vincent Bouvier, président de l'Adecs, Jean-Pierre Horteur, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes et Nicolas Bove, expert-comptable.

6. Céline Pernet, secrétaire générale de la Chambre de métiers et de l'artisanat, et Coralie Merlin, chargée de mission à la CMA.

Média : La Vie nouvelle
Date : Vendredi 7 février 2014

Loi de finances

Les experts-comptables apportent leur décryptage

Comme l'an dernier, l'Adecs (association départementales des experts-comptables) de la Savoie et le conseil régional de l'ordre de la profession ont présenté, le 30 janvier, la nouvelle loi de finances à l'Université de Savoie. L'exercice est délicat. Mais il a été maîtrisé par les cinq représentants de la profession venus exposer la loi de finance 2014. Vincent BOUVIER, président de l'Adecs, et Régis MERLIN, délégué départemental régional de l'ordre des experts-comptables, accompagnés de leurs confrères Sylvie DESOBELLE MOREAU, Nicolas BOVE, et Christian PLANTIER, ont épluché, pendant une heure et demie et parfois non sans un certain humour, la nouvelle réglementation fiscale en vigueur depuis le 1er janvier.

Les experts-comptables ont épluché la nouvelle réglementation fiscale.

Parmi les méandres des textes, quatre thèmes majeurs ont été présentés à la centaine de chefs d'entreprises et autres décideurs présents dans l'assistance : la TVA, l'impôt sur le revenu, les plus values et la fiscalité des entreprises.

Concernant la TVA, il a été question des changements de taux et leurs conséquences ainsi que du nouveau mécanisme d'auto-liquidation. L'impôt sur le revenu a fait l'objet d'un exposé sur les différentes mesures de limites de déduction (plafonnement du quotient familial, limite du crédit d'impôt, complémentaire santé) sans oublier un chapitre sur le nouveau dispositif de crédit pour le développement durable.

Quant aux plus-values mobilières (cessions de titres) et immobilières (ventes d'immeubles), le dispositif qui a une nouvelle fois été modifié remet en cause l'ensemble des schémas antérieurs.

Enfin, pour la fiscalité des entreprises, les experts-comptables ont signalé que le crédit d'impôt est à la mode : le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) entre en application, le crédit d'impôt recherche est aménagé, le crédit d'impôt innovation est créé. Seul bémol, certaines restrictions ont été apportées au crédit d'impôt apprentissage.

Pour finir, les questions liées à la détention de comptes à l'étranger et les nouvelles dispositions en matière de renforcement des contrôles ont été abordées.

EXPERTS-COMPTABLES

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables, en collaboration avec le Club social, et en partenariat avec AG2R La Mondiale, organise une réunion d'information décentralisée spécifique au département, sur le thème Tour d'horizon de l'actualité sociale 2014, les points à ne pas manquer. Au programme notamment: la réforme des retraites et son impact, la mise en conformité, la réforme de la formation professionnelle… Cette rencontre sera validée comme formation en expertise comptable entrant dans la norme professionnelle « maîtrise de la qualité » pour deux heures.

PRATIQUE *Jeudi 13 février, de 17 h à 19 h, à l'Hôtel Mercure Meylan. Inscriptions sur www.rhonealpes.experts-comptables.fr*

Les délégués départementaux des experts-comptables de Rhône-Alpes réunis en Isère

7. À Montbonnot, au siège de l'Adeca, se sont réunis récemment neuf délégués départementaux du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes (CROEC), pour une réunion de travail en prévision des nombreuses actions qu'ils souhaitent développer dans chacun des départements. De gauche à droite : Pierre Schmidt (Isère Sud), Pascal Tonnard (Ain), Franck Rigaud (Rhône Nord), Nathalie Lafay (permanente CROEC) ; Georges Époque (secrétaire général CROEC), Alexandra Brun (responsable communication CROEC) et l'Iséroise Odile Dubreuil, vice-présidente du CROEC, en charge de la communication.

8. De gauche à droite : Bertrand Wirion (Haute-Savoie), Olivier Romeuf (Loire Nord), Didier Berger (Loire Sud), Ahmed Khaddar (Drôme), Thierry Brun (Ardèche et président de la commission) et Régis Merlin (Savoie).

© Dovemed

Date : 07/02/2014
Pays : FRANCE
Page(s) : 0006
Rubrique : Actualités
Diffusion : (2925)
Périodicité : Hebdomadaire
Surface : 19 %

La Tribune DE VIENNE

Mots : 382

Présentation de la loi de finances 2014

La Chambre des notaires de l'Isère, le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, et la direction départementale des finances publiques de l'Isère, ont présenté les principales mesures de la loi de finances 2014, en matière de fiscalité personnelle, de l'entreprise et du patrimoine.

Organisée annuellement depuis 10 ans, cette conférence s'est tenue le 21 janvier, dans les locaux de la Chambre des notaires, en présence d'un public nombreux. Me Hervé Blanc, président de la Chambre des notaires a ouvert la séance en rappelant l'importance des partenariats professionnels, qui permettent une approche transversale et complète de la fiscalité. Le directeur des finances publiques de l'Isère (DDFIP), Jean-Pierre Pery, a ensuite exposé les principales caractéristiques de la loi de finances 2014, avec la recherche d'un retour à l'équilibre structurel des finances publiques, un effort historique d'économie en matière en dépenses publiques et un effort significatif de l'Etat au sein d'un effort général de l'ensemble des administrations publiques.

Arielle Nowak, expert-comptable a apporté un éclairage sur la fiscalité du particulier, avec les nouvelles règles de calcul de l'impôt sur le revenu, du quotient familial... Concernant l'entreprise, elle a notamment mis l'accent sur l'impôt sur les sociétés, les mesures en faveur de l'entreprise et de l'innovation, les crédits d'impôt entreprise (CICE, apprentissage...), et les nouveaux taux de T.V.A.

Jean-Christian Gey est intervenu sur la fiscalité du patrimoine, avec les nouveautés relatives aux P.E.A, aux plus-values sur titre, à l'I.S.F. et les contrats d'assurance-vie (contre et contrats euro-croissant, contrats vie génération).

Nicolas Nicolaides, notaire, est revenu sur la fiscalité de l'immo-bilier, avec les crédits d'impôt concernant la résidence prin-cipale, la TVA immobilière et les plus-values immobilières. Régine Cau, directrice du pôle fiscal de la DDFIP, a présenté les principales dispositions concernant la lutte contre la fraude fiscale et la délinquance financière. Jacques Maureau, président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables a clôturé cette manifestation en soulignant la qualité des interventions, et l'efficacité de l'inter-professionnalité au service des clients.

Prochaine conférence en Nord Isère – Sur réservation :

Quelles orientations fiscales pour 2014 ? Réponses des notaires, des experts-comptables et des avocats. En partenariat avec la C.C.I Nord-Isère et à l'attention des artisans, commerçants, dirigeants d'entreprises...

Mardi 25 février, 19 h 30, à la C.C.I de Villefontaine-5, rue Condorcet.

C1712SF159A0360B90530713AB0945DCD653F17B915BF664394C9ID

Tous droits de reproduction réservés

Média : Le Progrès
Date : Jeudi 6 février 2014

20 équipes d'étudiants s'affrontent au tournoi de gestion 2014

Enseignement. Le départ de la 2e édition de ce tournoi, initié par des enseignants de l'Irup (Institut régional universitaire polytechnique) de Saint-Etienne, des lycées lyonnais La Martinière et des Chartreux s'est déroulé mercredi.

La salle de conférences était comble, mercredi 5 février au lycée La Martinière Duchère à l'occasion du lancement du deuxième Tournoi de gestion de l'académie. Vingt équipes d'étudiants DCG (Diplôme de comptabilité gestion) venus de toute l'académie, représentant l'ensemble des centres de formation publics et privés, ont pris connaissance des règles du jeu.
Les étudiants seront confrontés à une situation réelle de gestion d'entreprise qui fabrique et commercialise des coques de bateaux de pêche et de plaisance avec intégration du numérique via le « jeu sérieux » Kalypso. De manière autonome, les équipes opteront pour des choix de production et de commercialisation, conseillées si elles le souhaitent par des partenaires virtuels (expert-comptable ou banque).
La finale se déroulera le 17 avril devant un jury au siège de l'Ordre régional des experts-comptables, où des prix récompenseront les gagnants (500 euros pour les premiers).
La comptabilité gestion est un secteur qui recrute, affirment les professionnels. « 10 000 professionnels recherchés dans les dix années à venir » sannonce un dépliant des commissaires aux comptes. Le lycée La Martinière Duchère compte environ 250 étudiants dans le secteur.
Lycée La Martinière Duchère 300, avenue Andreï-Sakharov Lyon 9e Tél. 04 72 17 29 50 www.martiniere-duchere.fr Infos métiers : www.devenirauditeurlegal.fr

Cyril Gouin, William Azag, Steevy Celle et Mickaël Mango du lycée Honoré d'Urfé Saint-Etienne : « On est super motivés par le jeu, avec une énorme envie de gagner. Et on fera tout pour ». Photos Elise Forny

LE PROGRÈS.fr Economie

Média	**www.leprogres.fr**
Type de média	**Site internet du quotidien régional Le Progrès**
Date de parution	Lundi 3 février 2014
Titre	Jacques Maureau veut croire en l'année 2014
Journaliste	

EN BREF. Jacques Maureau veut croire en l'année 2014

Jacques Maureau (à gauche) et Philippe Bloch. Photo Gisèle Lombard

« Les experts-comptables ont un rôle citoyen. Ils accompagnent les entreprises dans leur croissance, leurs projets mais aussi dans les moments difficiles.

J'espère que 2014 sera une année meilleure que 2013 », a souhaité aux nombreux invités réunis au siège du Conseil régional Rhône-Alpes de l'Ordre des Experts-comptables, le président Jacques Maureau, lors de la cérémonie des vœux.

Les réformes sociales 2014 décryptées

Jean-Marc Morel, associé de RSM, président du club social des experts comptables Rhône-Alpes, et Arielle Krief (responsable du pôle social de RSM à Lyon) passeront en revue les réformes sociales le 7 février, à partir de 8 heures, dans leurs locaux du 2 bis rue Tête-d'Or, 69006 Lyon.

Contact : 04 72 69 19 19.

« Loi de finances 2014 : les mesures applicables aux entreprises innovantes »

Bertrand Fontaine, expert-comptable associé chez KPMG, et Nicolas Parent, Senior chez KPMG, aborderont jeudi de 9 à 10 h 30, dans leurs locaux du 51 rue de St-Cyr (Lyon 9e) les mesures qui présentent un caractère significatif pour les entreprises innovantes. Ils décrypteront les conséquences de ces dispositions. Contact : 04 37 64 75 02.

PLUS2SENS

Média : Le Tout Lyon
Date : Samedi 1er Février 2014

Vie Juridique

SERGE BOTTOLI ENGAGÉ SUR TOUS LES FRONTS

SON NOUVEL ENGAGEMENT MUNICIPAL

Outre ses trois enfants adultes, sa passion pour le foot (Sainte-Foy Vétéran) et le ski largement pratiqué chez lui à Saint-Martin-de-Belleville, Serge Bottoli affiche un nouvel engagement à quelques semaines des municipales. Proche du candidat Michel Havard, un rassembleur au-delà des partis politiques, l'homme des chiffres s'investit dans sa commune fidésienne en prônant un maximum de deux mandats consécutifs : « Avec le désamour des Français pour la politique, il ne s'agit pas de critiquer tout le temps, sans rien faire... La société civile doit se prendre en main ! » Une nouvelle aventure basée également sur les rencontres et les échanges.

Les humanités de Serge Bottoli, né à Chambéry en 1960, se déroulent dans la capitale savoyarde où il passe son bac G2, étant très tôt attiré par les chiffres.

C'est à Lyon, à l'IAE, qu'il passe son Master CCA, en mettant le sport entre parenthèses. De cette période et de cette promotion de trente étudiants, il garde un excellent souvenir, celui d'une classe soudée dans laquelle l'amitié était de mise. Aujourd'hui, seulement dix d'entre eux sont devenus experts-comptables.

Le déclic de l'expertise comptable viendra au cours d'une journée de présentation du métier. Une intervention dont il souviendra lors de ses engagements professionnels futurs. Vient ensuite un stage de quatre années dans de belles structures d'audit, puis un autre d'une année en entreprise pour découvrir une autre facette du métier. « De bonnes expériences et approches professionnelles », précise-t-il.

Son mémoire réalisé, Serge Bottoli ressent très vite l'envie de travailler en libéral, avec un associé : « La force de notre profession c'est l'échange ». L'opportunité se présente en 1991 avec Marc Escoffier, avec qui il fait toujours route commune vingt-trois années plus tard. De dix collaborateurs et une seule entité, la structure compte désormais trois associés, 35 personnes et quatre implantations régionales (un tiers en commissariat aux comptes et deux tiers en expertise-conseil). « A n'en pas douter, c'était le bon choix avec au programme, la complémentarité comme ligne de conduite, même si à l'époque, travaillant beaucoup sur Paris, je n'avais pratiquement pas de relationnel à Lyon ».

Quant à son engagement dans la profession, il se concrétise d'abord par son appartenance au CJEC. « On échangeait nos expériences autour d'une problématique similaire. J'ai bien aimé cette période », ajoute-t-il. Une rencontre en 1993 avec Alain Roux, président de la Compagnie, le sensibilise aux missions ordinales auxquelles il consacrera une vingtaine d'années. Membre du bureau, de la commission communication, président du contrôle qualité, avant naturellement d'accéder à la présidence de l'Ordre. Deux mandats de deux années qu'il gérera avec efficacité, largement aidé par le secrétaire général de l'époque, Daniel Blanès, tout en soulignant que travailler à Lyon est un « plus géographique pour la fonction ».

INFATIGABLE

Lors de son mandat, il s'implique fortement dans l'interprofessionnalité avec les avocats et les notaires, puis avec le tribunal de commerce et les syndicats professionnels. La transmission et l'ouverture aux jeunes (Stud'Expert) constituent deux importants chevaux de bataille.

Bien entendu, au-delà du prosélytisme pour la profession, il existe d'autres aspects moins agréables, pour ne citer que les chambres de discipline, garantes des tiers et des confrères. « Nous sommes dans une profession réglementée, chacun doit respecter les règles ».

Autre temps fort de cette mandature, le congrès de Lyon en 2004. « Une très bonne expérience également », se souvient-il. Dans la foulée, Serge Bottoli a poursuivi son engagement au niveau national, huit années durant, qui se sont terminées par une vice-présidence au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Infatigable et éternel engagé, il s'est également tourné vers l'expertise judiciaire. Il est ainsi trésorier de la Compagnie des experts de justice de la CA de Lyon, présidée par Jacques Loeb, et membre de la Compagnie des experts de justice près la Cour administrative d'appel.

Michel Godet

Média : Partenaire Savoie
Date : Février 2014

26 novembre

UNIVERSITÉ DES EXPERTS-COMPTABLES

Le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes organise sa 19e université d'automne à Aix-les-Bains. La journée intitulée « L'expert-comptable acteur incontournable du financement de ses clients » permet d'évoquer le rôle des professionnels auprès du chef d'entreprise et les outils disponibles pour apporter plus de conseils.